

Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 mars 2023

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.580**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 21 février dernier, visant à obtenir :

« [...] »

- 1) les données sur l'indicateur 3.06.00 - Taux de recours à la main-d'œuvre indépendante pour les 10 dernières années si possible.
- 2) Je ne suis pas au courant si des données sont compilées à ce sujet ou si je m'adresse à la bonne personne, mais existe-t-il un indicateur sur l'évolution des coûts reliés à la main d'œuvre indépendante au Québec? » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Annie Larivière

p. j. 2